

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 MARS 2025**

**Délibération n°2025.03.020**

**Taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises : fixation des taux 2025**

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis salle Joséphine Baker, 1 place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2025

**Secrétaire de Séance:** Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **59**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **2**

**Membres présents :**

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Denis DUROCHER à Thierry ROUGIER, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Hélène GINGAST à Monique CHIRON, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER,

**Excusé(s):**

Véronique ARLOT, Catherine BREARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025\_03\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Affichage : 07/04/2025

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.03.020**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**TAXE D'HABITATION, TAXES FONCIERES ET COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : FIXATION DES TAUX 2025**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition :NON VENTILÉ

Enjeux :[99999 -9) NON VENTILÉ]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Réduire les inégalités

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRÉ portant nouvelle organisation territoriale de la république, les communautés de communes de Braconne Charente, Charente Boëme Charraud, Vallée de l'Echelle et la communauté d'agglomération de GrandAngoulême ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par délibération du 30 mars 2017, la nouvelle agglomération ainsi créée a fixé ses taux de fiscalité directe locale 2017 en retenant les taux moyen pondérés 2016 des intercommunalités fusionnées, à savoir :

Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants)	9,26 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,406 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	5,71 %
Taux de la cotisation foncière des entreprises	25,72 %

De plus, le conseil communautaire a fixé pour chacune de ces taxes une période de lissage des taux de 5 ans, courant de 2017 à 2021 (délibérations 2017.03.178 et 2017.03.180). Pour la taxe d'habitation, cette période de lissage a été gelée de 2020 à 2022 dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et a donc pris fin en 2024.

De 2018 à 2024, les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières ont été maintenus afin de limiter la pression fiscale à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives prévue en loi de finances initiale. Pour 2025, l'actualisation forfaitaire des valeurs locatives s'établit à 1,7 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025\_03\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Affichage : 07/04/2025

Le taux de la cotisation foncière des entreprises a également été reconduit depuis 2018 à 25,72%.

Vu les alinéas 1 et 2 du III de l'article 1639 A Bis du Code Général des Impôts et les alinéas 2 et 3 de l'article L.2333-76 du CGCT,

**Pour 2025, je vous propose :**

**DE RECONDUIRE** les taux 2024 pour contenir la pression fiscale à la seule actualisation forfaitaire des valeurs locatives prévu en loi de finances initiale, soit :

Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants)	9,26 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,406 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	5,71 %
Taux de la cotisation foncière des entreprises	25,72 %

<b>Pour : 73</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025\_03\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Affichage : 07/04/2025